

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 19004
Numéro SIREN : 507 848 166
Nom ou dénomination : 581 C

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2018 sous le numéro de dépôt 132416



1831992001

DATE DEPOT :	2018-12-17
NUMERO DE DEPOT :	2018R132416
N° GESTION :	2008B19004
N° SIREN :	507848166
DENOMINATION :	581 C
ADRESSE :	1 rue de la Bourse 75002 PARIS
DATE D'ACTE :	2018/11/26
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

08 B19004

581C

Société par actions simplifiée au capital de 807 000 euros

Siège social : 1 rue de la Bourse - 75002 - PARIS

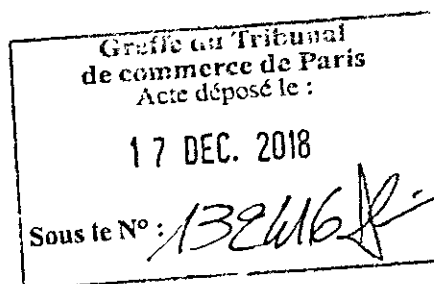
507 848 166 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 NOVEMBRE 2018**

L'an 2018,
Le 26 novembre,
A 10 heures,

*Monsieur Manuel DECAUDAVEINE,
Demeurant 8 rue de Florence, 75008 PARIS,*

Associé unique et Président de la société 581C,



A pris les décisions suivantes :

- Réduction du capital social pour un montant de 250 000 euros par voie de rachat d'actions détenues par l'associé unique, en vue de leur annulation,
- Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, autorise la réduction du capital social pour un montant maximum de 250 000 euros, pour le ramener de 807 000 euros à 557 000 euros, par voie de rachat d'actions détenues par l'associé unique, en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L. 225-207 du Code de commerce.

Cette opération sera réalisée par rachat de 25 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, au prix de 10 euros par action.

Le procès-verbal des résolutions adoptées par la présente assemblée générale sera déposé au Greffe du Tribunal de commerce.

Cette publicité fera courir le délai de 20 jours dont dispose les créanciers de la société pour s'opposer à l'opération de réduction de capital (article R. 225-152 du Code de commerce).

A handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

Les actions rachetées par la Société devront être annulées six mois au plus tard après l'expiration du délai imparti aux associés pour l'acceptation de l'offre de rachat.

Ce rachat par la Société de ses propres titres par l'effet d'une réduction du capital sera constaté par une nouvelle résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui procédera à la modification corrélative des statuts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

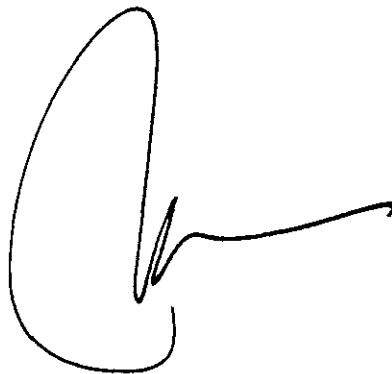
L'associé unique confère tous pouvoirs au Président aux fins de réaliser la réduction de capital décidée sous la résolution précédente et de procéder à la modification corrélative des statuts.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président
Manuel DECAUDAVEINE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line extending to the right.